

FATOU DARAME

Doctorante en Science politique et en Sociologie

Université Gaston Berger de Saint-Louis,

Assistante de recherche au Laboratoire « Genre et

Recherche scientifique ». IFAN/ Sénégal

Te : (221) 77 515 90 08

fatimadrame@hotmail.com

ATELIER DE RECHERCHE

Thème: Participation politique en Afrique

Date : 6-27 juillet 2008 – Lieu : Dakar, Sénégal

La participation politique des femmes au Sénégal

Problématique générale

Les débats relatifs à la démocratie sur un registre participatif deviennent de plus en plus récurrents dans nos sociétés où les rapports entre l'Etat et le peuple en corps sont pour le moins ambigus. Ils tournent pour la plupart autour de différentes formes de participations qui débordent des canons classiques. Dans la théorie comme dans la pratique, il a longtemps été inconcevable de penser le politique en dehors de l'État, de ses institutions et de son territoire contrôlé par le biais d'un ensemble de frontières et d'instruments normatifs. Ce modèle politique est actuellement remis en question. Depuis plusieurs années, on assiste ainsi à une inflation considérable, à la fois dans le champ du politique et dans la sphère académique, des réflexions sur la démocratie participative.

L'analyse de la participation politique, qui englobe toutes les formes d'intéressement et d'investissement des citoyens au jeu politique, constitue l'un des champs privilégiés de la science politique. Participer en politique, c'est prendre part aux activités politiques (liées au gouvernement de la société) à divers degrés afin d'exprimer son opinion, de défendre des intérêts communs ou encore de protester contre un état de fait, en vue de valider ou d'infléchir les actions des gouvernants. Il paraît indiscutable que la participation politique est un fondement clé des institutions démocratiques. C'est ainsi que la santé d'une politique pluraliste est souvent analysée en fonction de la mesure dans laquelle les citoyens prennent part aux votes, aux réunions politiques, adhèrent ou font des contributions aux partis ou tout simplement discutent de politique avec leur famille ou voisins.

La sociologie politique établit classiquement une distinction entre d'une part participation « conventionnelle » des citoyens aux activités politiques, à travers des actions organisées, comme l'inscription sur les listes électorales, l'adhésion à un parti ou encore le vote et, d'autre part, participation « protestataire » qu'expriment les diverses formes de mobilisation et d'action collective.

En dehors des modes de participation politique témoignant d'une acceptation des règles du politique, il existe donc un ensemble d'actions contestataires qui n'utilisent pas les voies institutionnelles d'expression et constituent néanmoins un code d'expression politique

important. Aujourd'hui la démocratie participative ne s'affiche plus seulement dans les discours, elle s'incarne dans des pratiques. Une transformation profonde des modes d'action publique paraît s'opérer autour d'une injonction à la participation.

Au cours des dernières décennies au Sénégal, l'action des mouvements des femmes a convergé à plus d'un titre avec l'approfondissement de la démocratie participative, correspondant avec l'introduction de nouvelles valeurs et de nouveaux thèmes dans l'espace public en référence au genre, au corps, à la santé, à l'environnement, à la reconnaissance des diversités ethniques et culturelles.

Les femmes sénégalaises ont une longue tradition de participation politique qui remonte à la période coloniale. Celui-ci, davantage mis en relief dans le processus de décolonisation, est aujourd'hui accentué par leur présence de plus en plus remarquable dans les sphères de décision au niveau aussi bien gouvernemental qu'au niveau des médiations représentatives. L'histoire politique du Sénégal laisse apparaître des trajectoires singulières de femmes qui n'en constituent pas moins des symboles de la déconstruction de l'imaginaire politique sénégalais. Elles ne font certes pas légion, mais leur existence seule mérite qu'on s'attarde sur leur histoire. Car elle renseigne d'abord sur la tentative des femmes de venir à bout des pesanteurs socioculturelles qui sont de nature à inhiber les volontés de sortie du privé -domestique, ensuite, sur la part des femmes dans la construction de notre modernité politique.

Mais la participation politique des femmes au Sénégal est multiforme et a longtemps fait l'objet de critique féministe qui voyait là une autre forme d'aliénation de la femme dans un champ censé faire la promotion de l'égalité de tous les citoyens. En effet Aminata Diaw nous parle de la théâtralisation de leur participation mise au service du leader politique qui tire tout bénéfice de cette masse d'électrices aux ambitions politiques limitées. « La trajectoire du politique au Sénégal met en relief un paradoxe entre l'implication massive des femmes dans le champ politique et leur présence insuffisante dans les sphères de décision. En effet, l'histoire de la société sénégalaise offre une grille d'intelligibilité à ce paradoxe en mettant en exergue un imaginaire politique masculin. La nature patriarcale de la société a joué, pour les femmes, dans le sens d'une exclusion des positions de leadership politique.»¹ Les femmes ont constitué la masse populaire, levier de l'affirmation des partis politiques d'avant et d'après indépendance, de l'époque du parti unique ou unifié à celle du pluralisme

¹ **DIAW, A.** « Les femmes à l'épreuve du politique : permanences et changements » in DIOP M-C. *Gouverner le Sénégal. Entre ajustement structurel et développement durable*, Paris : Karthala, Hommes et sociétés, 2004, p 232.

partisan. Leur intérêt pour la chose publique est manifeste, car elles constituent la majorité de l'électorat, mais leur ascension au sommet des partis et de l'Etat est souvent ralentie par une logique sociale patriarcale non pas transposée dans le domaine politique, car il le structure et lui impose son identité masculine, mais qui résiste aux exigences de la démocratie nouvelle. Elles ont continué dans leur immense majorité à n'être dans les partis politiques qu'une « masse de manœuvre électorale ».

Ainsi, les femmes politiques de plus en plus nombreuses ont contribué pour beaucoup à la construction de la démocratie sénégalaise de par leur détermination à prendre part à la gestion de la chose publique. Et de façon plus fondamentale, par leur tentative de bousculer la forteresse que constituent les directions des partis politiques, posant ainsi, les premiers jalons de cette égalité tant souhaitée entre homme et femme dans l'exercice de leur droit civique, même si celle-ci reste, dans une large mesure, à parfaire. L'immixtion des femmes dans le champ politique – qu'elles y soient appelées pour grossir les rangs et ce faisant octroyer une légitimité sociologique aux leaders de partis ou de tendances; ou qu'elles y adhèrent en foi à leur capacité à jouer dans cet arène, ou tout simplement répondre à un souci d'équité - peut s'analyser comme un indicateur essentiel du changement des mentalités jusqu'ici défavorables à la présence féminine dans le champ politique.

Leur sortie du cadre intrinsèque de la sphère domestique se comprend de moins en moins comme une volonté délibérée de non observance des normes sociales qui assignent à chaque sexe, rôles et statuts. En réalité, se sont ces normes qui ont subi des mutations, sous le coup de butoir de l'école, de la modernité à l'occidentale, de la féminisation de la pauvreté qui paradoxalement entraîna l'investissement par les femmes de l'économie populaire et leur autonomie financière. Les femmes sont de moins en moins considérées comme des « intruses » dans le champ politique sénégalais. Les représentations sociales se sont quasiment adaptées à cette situation, si ce n'est qu'il en existe d'autres aujourd'hui, qui intègrent parfaitement la possibilité pour les femmes d'investir des canevas aussi inhabituels que le domaine politique, au point d'aboutir à sa professionnalisation. Les femmes ne sont pas à la tête des partis mais elles ne sont plus à la lisière de ceux-ci. Elles constituent pour l'essentiel, une force de mobilisation, d'animation dans les partis. La création de section féminine dans les partis dont la direction est en toute logique confiée à une femme, est tantôt considérée comme un moyen de leur meilleure implication, tantôt comme celui de perpétuer l'hégémonie masculine. Toujours est –il qu'à la suite de la revendication des femmes d'être mieux représentées dans les instances de décisions des partis, ceux –ci adoptent de plus en plus le système de quota. Le Parti socialiste par exemple depuis 1998 préconise dans toutes les instances du parti, une présence féminine à hauteur de 25%, à égalité avec celle des jeunes. Nous sommes, loin d'une équité de fait, mais l'initiative est à souligner.

La démocratie permet un renouvellement des enjeux, des référentiels. Elle stimule la recherche de cadres d'action visant une plus grande équité pour les femmes dans leur interaction avec les hommes. Pour les femmes, la démocratisation ouvre le champ des possibles. Elle leur offre des opportunités d'entrer en politique, d'influencer le pouvoir masculin et de faire avancer leurs revendications. Mais cela nécessite comme ressource non plus seulement l'argument du nombre ou l'invocation de l'éthique ou de la morale, mais de l'existence d'autres conditions qui leur permettent d'imposer leur compétence et aptitude. En d'autres termes, il faut l'existence d'élites féminines capables de revendiquer légitimement des positions de pouvoir politiques, administratives, économiques et sociales. Car comme le souligne Bérengère Marques -Preira :

« la féminisation des élites politiques permet de casser le mythe d'un pouvoir politique neutre car elle dévoile à quel point le pouvoir politique reste le symbole de l'universalisation du masculin comme norme de référence et de révérence. Tant que la rupture avec la différence subie n'est pas effective la démocratie demeure porteuse d'une symbolique qui, en masquant leur diversité, empêche l'individuation des femmes » (Marquès- Pereira 2002 : 77)

Le développement du mouvement associatif, notamment celui des femmes, constitue au Sénégal, un des phénomènes marquants des dernières décennies du vingtième siècle. Son expansion est étroitement associée à une plus grande ouverture démocratique qui s'est traduite dans beaucoup de pays africains par la fin des partis uniques, le développement de la société civile, dont les associations sont parties prenante, et une participation plus notable des populations, surtout aux élections.

Mais la participation n'est pas seulement liée au vote. Elle renferme aussi l'idée de mobilisation, d'engagement d'acteurs sociaux qui agissent et s'expriment en vue de faire progresser ou de d'influencer les institutions et les politiques au niveau local ou national pour atteindre un meilleur être collectif. C'est ainsi qu'au Sénégal les associations féminines ont lutté pour la révision du code de la famille, et récemment pour l'introduction de la parité dans les instances de décision.

Dans la pratique cependant, la participation à la vie citoyenne est encore profondément influencée par la position de l'individu, son appartenance sexuelle, sa classe sociale, son âge et quelquefois son appartenance à une caste. Ainsi, pendant des siècles, seules les élites ont participé à la vie citoyenne. Plus tard, la politique s'est démocratisée, mais a été un domaine réservé aux hommes. Les femmes, reléguées à la sphère domestique n'ont commencé que

récemment à participer à la vie citoyenne, mais davantage dans leurs associations que dans l'arène politique. Cependant, par leur dynamisme et leur mobilisation, elles ont commencé à changer le paysage politique dans lequel elles commencent à se signaler, de même qu'elles ont obligé les politiciens et la société civile à intégrer les revendications pour la protection et l'extension de leurs droits spécifiques et leur reconnaissance comme des droits humains.

Les femmes se sont créé des espaces de parole et de liberté dans des conditions difficiles d'accès au politique, en participant aux luttes citoyennes mais davantage accès sur leurs revendications catégorielles. Si l'on a tant insisté sur les associations féminines, c'est ce que celles-ci ont été des espaces privilégiés de prise de parole et d'action politique pour leurs propres revendications. L'accès à la terre, au crédit ou à la technologie, l'abolition des mutilations génitales féminines, le droit à la contraception, l'autorité parentale, la scolarisation des filles ou l'accès à la décision ont été discutés et revendiqués au sein des associations et non des partis politiques fussent-ils de gauche.

L'existence d'un mouvement social est liée à une prise de conscience des acteurs sociaux non seulement de leur spécificité, (principe d'identité) mais également de leur insertion dans une situation conflictuelle (principe d'opposition), ce qui implique un champ d'existence commun aux deux adversaires en conflit (principe de totalité). La participation citoyenne implique un certain nombre de préalables parmi lesquelles la capacité de s'organiser pour mener des actions collectives, de s'exprimer, et de formuler des revendications. Organisées en associations, représentatives d'elles-mêmes, les femmes ont acquis une plus grande visibilité. Leur mouvement constitue un espace d'autonomie, dans lequel, tout en sauvegardant leur différence, elles agissent et travaillent à introduire des changements dans la société. A côté des associations oeuvrant pour la satisfaction des besoins pratiques des femmes, naissent et se développent des associations qui questionnent les inégalités de pouvoir entre les hommes et les femmes. Certaines, comme les associations de juristes cherchent à informer les femmes sur leurs droits et à faire voter de nouvelles lois. D'autres, qui se réclament d'un féminisme plus radical, manifestent la volonté de changer les rapports inégalitaires de pouvoir entre les sexes qui sur le plan idéologique légitiment la subordination des femmes.

Parmi les germes de changement qui se manifestent se trouve la prise de parole publique par les femmes, alors que pendant des siècles, elle a été monopolisée par les hommes. D'abord dans leurs associations, et de plus en plus dans l'arène publique les femmes s'expriment, au niveau local (dans les structures locales de pouvoir), au niveau national (partis politiques, assemblée nationale, lors des élections, dans les conférences etc.) Elles ont réussi à intégrer la problématique de leurs droits dans tous les débats publics d'une part, et d'autre part leurs rapports différentiels dans grandes questions (population, économie, santé, gouvernance,

religion, éducation) avec les hommes commencent à être pris en considération. L'examen de la vie politique aux niveaux national et continental montre que cette tendance peut se consolider et introduire de profonds bouleversements.

C'est à la faveur de ces mêmes luttes que l'intégration de la différence sexuelle dans le mode de désignation des représentants s'impose petit à petit dans le paysage politique sénégalais. Même si certains continuent à croire qu'« *introduire une citoyenneté au nom d'une différence sexuelle, c'est prendre le risque que toute différence fasse sens et droit.*» (Baudino2000 :138). C'est là ramener le débat à un niveau où il ne se situe pas encore, vue qu'il n'est nullement question de renoncer à l'universel, mais lutter contre son annexion masculine. (Baudino2000 :133). Une recentralisation de la conception de la citoyenneté s'impose d'elle-même par la force des choses. A travers cette revendication elles sont arrivées à montrer que le citoyen abstrait ne fait plus tellement sens, tant il est décrié par les tenants du particularisme, qui prône la mise en avant de l'individu situé, qui supplanterait le citoyen abstrait parce que plus en phase avec les réalités socioculturelles des unités politiques. Les conceptions abstraites de la citoyenneté ne semblent plus mobiliser ceux qu'elles sont sensées protéger contre les dangers de leurs appartenances communautaires. Elles aspirent donc à une citoyenneté plus concrète et même particularisée par moment. Les individus ne seront effectivement intégrés qu'au nom d'un certain nombre de réalités concrètes, de valeurs partagées à la définition desquelles ils auront participé, pour la sauvegarde d'intérêts compris dans leur projet de société, en vue de faire face ensemble aux inévitables contraintes de la vie collective. Les institutions - n'étant plus que des formes instituées des pratiques collectives - ne s'imposeront plus à eux, mais seront l'émanation de leur volonté, consacrant leur manière de vivre et d'être ensemble.

Par ailleurs, la politisation nouvelle de l'identité féminine sous l'impulsion de leurs revendications ne remet pas en cause la capacité de l'identité civique sénégalaise à régenter les conditions de l'ordre social. Elles appellent une nouvelle redéfinition de la citoyenneté et jettent les prémices d'une démocratie délibérative, en instaurant le débat sur la parité qui a abouti à son adoption par l'assemblée nationale. Car, la communauté des citoyens, parce que détenteur du pouvoir constituant, et source des institutions et des législations, est seule habilitée à dessiner les contours de la citoyenneté qui la qualifie. Chaque articulation nouvelle entre citoyenneté et société doit faire l'objet d'une délibération pour en légitimer l'adoption et revitaliser par là même les institutions politiques. Cette société sénégalaise que l'on dit politiquement mature, parce que assimilant les exigences démocratiques, est logiquement à même de décider de sa citoyenneté au lieu de s'en remettre à un ordonnancement juridique géographiquement situé et historiquement daté. L'évolution démocratique de notre pays est telle qu'il n'est plus envisageable qu'une frange aussi importante de la population soit

marginalisée dans la gestion des affaires de la cité. Dit autrement, un seul sexe ne peut plus diriger même s'il est dit plus « fort ». C'est pourquoi, la question de la représentation des femmes a fait l'objet d'intenses débats au sein de l'espace public sénégalais. La définition de la façon d'être citoyen dans ce pays revient aux Sénégalais, car cette question éminemment politique est tout aussi sociale. La citoyenneté devient un projet de société destiné à promouvoir l'accomplissement aussi bien personnel que collectif de tous les citoyens. Elle reste le principe régulateur de la société mais réinterprétée et non définitivement évacuée. Une approche délibérative de la citoyenneté permet de diluer la réification de cette dernière par l'excès de normativisme. Les citoyens qui sont les bénéficiaires du droit doivent surtout en être les auteurs en donnant leur opinion sur le contenu des règles par un processus rationnel de la formation de la volonté générale. La réalité politique n'est jamais donnée d'avance, elle est en perpétuelle construction. C'est pourquoi la citoyenneté n'est plus en mesure d'enserrer dans ses filets institutionnels tous les champs possibles de l'innovation sociale. Nos sociétés ne sont plus seulement ce qu'en font les Etats ou les détenteurs du pouvoir, car à travers les transformations inscrits dans leur ontogenèse ou à la faveur d'un diffusionnisme culturel favorisé par les vents de la mondialisation, elles sont, à présent, dotées d'une conscience critique des valeurs qui prétendent justifier l'ordre des choses. Dès lors, la demande de présence des femmes est une aspiration légitime, diraient certaines (certaines). Mais le plus important est le traitement qui sera fait de cette question par le peuple en corps. Si celui-ci estime qu'une représentation paritaire reflète mieux sa structure, des mesures doivent être prises à cet effet. *« Dès lors qu'est acceptée une citoyenneté sexuée, les deux sexes doivent trouver un égal accès aux mandats politiques, c'est-à-dire une parité inscrite dans les faits, pour que la démocratie représentative devienne une démocratie paritaire, ce qui implique une modification de la constitution ».*

Intérêt du sujet

Cette communication nous sert de prétexte pour réfléchir sur la participation politique des femmes au Sénégal. Nous envisageons non plus d'étudier cette participation politique dans sa forme conventionnelle mais davantage dans sa forme contestataire. Ainsi allons nous réfléchir sur les actions entreprises par cette frange importante de la population qui non seulement tente de renverser la situation de domination politique dans la quelle elle se trouve mais surtout cherche à amener les pouvoirs publics à prendre en compte ses revendications de plus en plus légitimées par le principe démocratique. Il sera donc ici question des différentes formes d'organisations des femmes, des actions historiques entreprises et leurs différentes fortunes. Aussi inscrivons nous d'emblée notre réflexion dans le débat théorique sur l'action collective.

Question de recherche

La notion de participation politique suscite en nous un certain nombre de questions, qui au delà de notre intérêt personnel pour les questions de genre, interpelle le chercheur en science politique. Elles sont la résultante d'une inquiétude légitime par rapport à un fait social qui jusqu'ici n'a pas fait l'objet d'une attention particulière de la part des chercheurs. Ainsi sont elles formulées :

- Quels sont les types d'organisation de femmes dans le paysage politique sénégalais, leur mode d'organisation, leurs activités en faveur de la promotion des femmes?
- Quels types de rapports entretiennent-elles avec le pouvoir étatique ?
- Quels sont leurs acquis sur le plan politique ?

Hypothèse

- La participation politique des femmes dans un registre contestataire est marquée par la revendication d'une plus grande inclusion dans le champ politique.

BIBLIOGRAPHIE

- Alcaud, David et Bouvet Laurent (direction), 2004, *Dictionnaires de sciences politiques et sociales*, Paris, Dalloz.
- Auslander Leora et Zancarini-Fournel, Michelle « Le genre de la nation et le genre de l'état », *clio*, n°12/2000, *Le genre de la nation*, mis en ligne le 19 mars 2003. Url : <http://clio.revues.org/document161.html>. Consulté le 11 juin 2007.
- Caroline Andrew et Linda Cardinal, *Recherches féministes*, vol. 12, n° 1, 1999, p. 1-4. Cet article est disponible à l'adresse suivante : <http://id.erudit.org/iderudit/058017ar>
- Codou BOP 2004, *Le mouvement des femmes africaines et la participation à la vie citoyenne*, Labrys, *Etudes féministes*.
- Diane Lamoureux, *Mouvement social et lutte des femmes*” disponible sur http://www.uqac.ca/Classiques_des_sciences_sociales
- Diane Lamoureux, *Nationalisme et féminisme:impasse et coïncidences*. Article disponible sur http://www.uqac.ca/Classiques_des_sciences_sociales
- Diane Lamoureux, *Nos luttes ont changé nos vies. L'impact du mouvement Féministe*. Site web: http://www.uqac.ca/Classiques_des_sciences_sociales
- Eleni Varikas, *Le principe de la parité entre les sexes*, Université Paris 8 – GEDISST, *Cahiers du Gedisst*, n° 17/1996¹
- Fatou SOW 1997, *Les femmes, le sexe de l'État et les enjeux du politique : l'exemple de la régionalisation au Sénégal*, *Clio, histoire, femmes et sociétés*. Disponible sur <http://clio.revues.org/sommaire703.html>
- Fatou SOW 2005, *Les femmes dans l'exercice de leurs responsabilités politiques en Afrique de l'Ouest*, CNRS / IFAN
- Françoise Picq, *Le féminisme entre passé recomposé et futur incertain*, *Cités* 2002- 1 (n° 9) page 25 à 38
- Aminata Diaw,. « Les femmes à l'épreuve du politique : permanences et changements » in DIOP M-C. *Gouverner le Sénégal. Entre ajustement structurel et développement durable*, Paris : Karthala, *Hommes et sociétés*, 2004, p 232.

http://fr.wikipedia.org/wiki/Lobbying#cite_note0